

Modalités et conditions de l'OPERATION  
« Business boosté – Saison 2 »  
«1 PAC = 1 Clim'Up ou 1 CESL à 1 € » De Dietrich  
du 01/02 au 30/04/2020  
prolongée au **30/06/2020**

La marque DE DIETRICH, représentée par la société BDR Thermea France SAS au capital de 229 288 696 euros, dont le siège social est sis 57 Rue de la Gare, 67580 MERTZWILLER, immatriculée au RCS de Strasbourg sous le n° B 833 457 211, propose du 01/02 au **30/06/2020**, une opération promotionnelle nommée «Business boosté – Saison 2 » « 1 PAC = 1 Clim'Up ou 1 CESL à 1 € » selon les modalités et conditions décrites ci-dessous :

Offre réservée uniquement aux professionnels hors réseau de prescription, promoteurs immobiliers, constructeurs de maisons individuelles et sociétés de service après-vente du chauffage et de la climatisation, résidant en France Métropolitaine, ayant acheté un appareil de la gamme des pompes à chaleur mentionnées ci-dessous, de puissance supérieure ou égale à 8 kW du 01/02 au **30/06/2020**, ayant rempli correctement un formulaire de demande en ligne (déclaratif) pour l'activation de l'avantage lié sur le site dédié à l'opération « [pac.dedietrich-thermique.fr](http://pac.dedietrich-thermique.fr) » et joint les pièces justificatives demandées (factures).

L'avantage consiste, sous réserve de validation de la demande par De Dietrich, en un coupon codé pour le client professionnel lui permettant de passer commande chez les distributeurs participant à l'opération, d'une pompe à chaleur De Dietrich Clim'Up de 2,5 kW (7695152) ou d'un chauffe-eau électrique CESL 80 L (7693440) pour un montant de 1 € HT. L'offre est limitée aux 1000 premières demandes. Le coupon est valable jusqu'au 31/12/2020.

Si la demande respecte les conditions de l'offre et qu'elle est validée par De Dietrich, le client professionnel recevra le coupon correspondant dans un délai d'environ 30 jours ouvrés et au plus tard dans les 10 jours après clôture de l'opération (**31/07/2020**). Le coupon est envoyé au client professionnel par mail à l'adresse communiquée dans le formulaire lors de la saisie des informations sur le site dédié à l'opération (déclaratif). Le coupon ne peut en aucun cas faire l'objet d'un remboursement pour une valeur équivalente à une pompe à chaleur De Dietrich Clim'Up de 2,5 kW (7695152) ou un chauffe-eau électrique CESL 80 L (7693440).

Toute demande erronée, incomplète ou envoyée après le **31/07/2020** ou dont les pièces justificatives (factures) sont manquantes ou ne correspondent pas au cadre de l'offre, ne sera pas prise en compte. Toute réclamation formulée après le **31/07/2020** ne sera plus ni analysée ni traitée.

Les frais de connexion ne seront pas remboursés.

## Tirage au sort

Toute demande validée par De Dietrich permettra aux clients de participer à un tirage au sort en vue de remporter un voyage pour deux personnes à Saint Petersburg en 2021, organisé dans le cadre du programme de fidélité VIP.

Ce lot s'entend hors frais personnels et frais d'acheminement sur le lieu de départ et de retour. La désignation du Gagnant du jeu se fera par tirage au sort, après la date de clôture du jeu, par la société BDR Thermea France SAS et au plus tard le [31/08/2020](https://www.pac.dedietrich-thermique.fr). Les dates du voyage sont fixées par BDR Thermea France SAS et ne peuvent être modifiées. BDR Thermea France SAS se réserve le droit d'annuler ce voyage sans date de remplacement. Le gagnant se verra alors offrir une contrepartie financière ou non à hauteur de la valeur du voyage.

Le gagnant sera prévenu, dans les meilleurs délais, par le biais d'un courrier électronique envoyé à l'adresse mail qu'il aura communiquée dans le formulaire du site dédié « [pac.dedietrich-thermique.fr](https://www.pac.dedietrich-thermique.fr) ».

Dans l'hypothèse où un Gagnant ne se manifesterait pas dans les 10 jours suivant l'envoi d'un courrier électronique l'informant qu'il a gagné un lot, BDR Thermea France SAS se réserve le droit de considérer le gagnant comme ayant renoncé définitivement à son lot. Le lot reviendra alors à la société organisatrice.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées.

Le présent règlement est déposé auprès du Maître MORITZ, 6 rue des Acacias 67110 Niederbronn-les-bains. Il est consultable à l'adresse du jeu : [pac.dedietrich-thermique.fr](https://www.pac.dedietrich-thermique.fr)

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'organisateur du Jeu.

## Liste des appareils éligibles

Pompes à chaleur

- Alezio Evolution : AWHP 8 MR - AWHP 11TR/MR - AWHP 16 TR/MR
- Alezio S 8 MR – 11 TR/MR – 16 TR/MR
- Alezio S V200 : Alezio S 8 MR V200 - Alezio S 11TR/MR V200 - Alezio S 16 TR/MR V200
- HP Inverter Evolution : HPI 8 MR - HPI 11 TR/MR - HPI 16 TR/MR - HPI 22 TR - HPI 27 TR
- HPI M 8 MR – 11 MR

Solutions hybrides supérieures ou égales à 8 kW

- Alezio O Hybrid - HPI G Hybrid